

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

**MARDI 27 MARS 2012 à 18 heures,
Gymnase du Moulin Blanc**

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente adjointe du quartier,
Mme ROIZEN, administrée, coprésidente du quartier,
Mme PERRON, administrée, coprésidente adjointe du quartier,
MM. GUIBOURG et HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,
Mme SERRA, conseillère municipale,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,
M. ILBERT, agent technique municipal,
M. LECOMTE, directeur local de la société SITA,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la neuvième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

FUTURS LOGEMENTS

Conformément aux engagements pris par la Municipalité, 182 logements locatifs pour actifs, ainsi que des places de parkings, seront livrés fin 2013 / début 2014, sur les trois sites dits du Couvent, de la Dalle des Lices et de l'ancien Hôpital.

POLE ENFANCE

Ce site regroupera l'ensemble des services de la petite enfance tels que la crèche, la cuisine centrale, le service scolaire municipal, le centre de loisirs sans hébergement, ainsi qu'une aire de jeux.

Il est précisé que la maison Saint-Roch, récemment détruite pour permettre la réalisation du projet, ne datait pas de 1701 comme indiqué sur son fronton. Ce bâtiment ne bénéficiait d'aucune fondation et n'était pas aux normes. Il n'était de plus pas possible de l'intégrer dans le projet.

CHAPELLE DU COUVENT

Actuellement, la façade du bâtiment est de nouveau en traitement. Il a en effet été constaté très rapidement que le badigeon appliqué dans le cadre des premiers travaux réalisés se dégradait. Après analyse, il apparaît qu'à l'application de ce revêtement, le sel contenu dans le matériau d'origine s'est infiltré jusqu'à la surface abimant ainsi les enduits. Il s'agit d'une situation rare et non prévue.

Un nouveau produit va donc être appliqué sous le badigeon permettant ainsi d'assurer la tenue du ravalement. Ces travaux sont à la charge exclusive de l'entreprise.

Quant à la deuxième tranche de travaux, elle concernera essentiellement l'intérieur de l'édifice.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Logement de gardien

Le logement existait déjà. Il a été décidé de le réhabiliter pour y loger un gardien qui assurera la surveillance du site.

Parking

Le parking du site, dont l'entrée est située chemin des Bastidettes, vient d'être réhabilité afin de stabiliser le sol, très souvent raviné.

AVENUE PELLETIER

Elargissement

Comme annoncé, une partie de l'avenue Pelletier a été élargie à partir d'une bande de terrain appartenant à la Ville.

Ces aménagements ont permis de mettre en sécurité les piétons sur cet axe particulièrement fréquenté.

Circulation

L'attention des élus est attirée sur la fréquentation de cette voie par des véhicules de plus de 3,5 tonnes, contrairement à la signalisation routière en place.

Cette interdiction porte uniquement sur le sens de circulation allant du carrefour de la chapelle du Couvent vers l'école des Lauriers. La Police municipale surveille autant que possible ces infractions dans ce secteur très sensible.

Dans les prochains jours, la peinture au sol de la voie sera à nouveau matérialisée.

ESCOULETO

Le parc de l'école maternelle vient d'être réhabilité avec la pose, notamment, d'un gazon synthétique écologique, à la grande satisfaction des instituteurs et des parents.

BOULEVARD des ANTIBOUL

Dénomination

La partie de la route des Carles comprise entre la maison de retraite "Les Platanes" et le carrefour chemin Saint-Antoine / Route des Carles, se dénomme désormais "Boulevard des Antiboul". Cette dénomination, adoptée par délibération du Conseil Municipal de 1993, n'avait jamais été actée.

Un courrier d'information a été adressé en son temps aux riverains afin de les informer de façon plus détaillée sur cette nouvelle dénomination et sur les différentes formalités administratives à remplir en matière de changement d'adresse.

Sécurité

Afin d'améliorer la sécurité au niveau du carrefour Boulevard des Antiboul / route de Sainte-Anne, très dangereux, surtout pour les piétons, les services techniques municipaux viennent de réaliser un refuge destiné à accueillir les piétons. Le passage protégé existant (au droit de la maison de retraite) sera déplacé et la signalisation horizontale du secteur rematérialisée dans le cadre de la campagne de peinture au sol en cours sur la commune.

Il est précisé que le refuge créé est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

CHEMIN SAINT-AME

Cette voie vient de faire l'objet d'une réhabilitation en surface. Prochainement, la matérialisation en peinture des rives sera réalisée.

MONTEE du MOULIN BLANC

Dorénavant, cette voie est officiellement dénommée, à l'appui de la pose d'un panneau.

De plus, à la demande des riverains, les jardinières installées à gauche en empruntant cette voie, ont été retirées et remplacées par des blocs de pierre.

SANISSETTES

Cinq emplacements bénéficieront de nouvelles sanisettes automatiques, dont certaines avec accès pour les personnes à mobilité réduite, en application de la loi Handicap dont l'échéance d'application est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Ces nouveaux équipements seront mis en place prochainement :

Place du XV^e Corps : 11 avril

Môle Jean Réveille : début mai

Pilon : 11 avril

Citadelle : intégration dans le cadre des travaux de réhabilitation du lavoir

Gare routière : fin mai

Parking du Port : 11 avril

Il est rappelé que des toilettes publiques existent déjà quai de l'Epi.

L'entreprise DECAUX, prestataire, assurera l'entretien et le fonctionnement de ces sanisettes.

ENVIRONNEMENT

Beaucoup d'efforts ont été réalisés mais certains comportements d'incivisme perdurent.

Il est rappelé que les déchets dits D3E (déchets d'équipements électroniques et électriques) peuvent être déposés gratuitement tous les jours ouvrables sur l'aire de stockage, route des Salins.

Grâce à la collaboration des administrés, 6879 appareils ont été récupérées en 2011 dont, à titre d'exemple, 753 écrans d'ordinateurs.

La plan de communication communal ne change pas et reste disponible sur Internet, en Mairie et auprès du service de l'Environnement.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Stationnement

Il est demandé la pose d'entraves au stationnement sur le trottoir allant de l'angle de la montée du Moulin Blanc à la montée des Meuniers. En effet, très régulièrement et surtout les jours de grande affluence, ce trottoir est occupé dans sa totalité par les véhicules en stationnement interdit, obligeant ainsi les collégiens et piétons à emprunter la voie de circulation.

La demande est prise en compte et des dispositions seront prises au mieux du respect de l'enveloppe budgétaire réservée à ce type d'équipements.

Montée du Moulin Blanc

Cars scolaires

Il est toujours déploré par les riverains de la résidence du Moulin Blanc les manœuvres effectuées par les chauffeurs de bus des communes du Golfe lorsqu'ils amènent les enfants à la piscine municipale.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit à ce type de véhicule d'emprunter cette voie et encore plus d'y réaliser des manœuvres. D'ailleurs, la navette urbaine municipale respecte parfaitement cette disposition en déposant les usagers au bas de cette montée.

Des courriers rappelant cette interdiction ont été adressés aux communes concernées par ces transports. L'incivisme des chauffeurs est pointée.

Des contrôles de Police Municipale seront programmés afin de constater les faits et de sensibiliser les chauffeurs.

Ralentisseurs

La pose d'un ralentisseur dans cette montée est sollicitée.

Des normes doivent être respectées dans le cadre de la création de ces équipements. La montée du Moulin Blanc, au niveau de sa pente, ne correspond pas aux dispositions réglementaires.

Numérotation et dénomination

Des numéros d'habitations ont été attribués aux riverains de l'impasse Saint-Joseph. Toutefois, cette voie ne bénéficie pas de panneau la dénommant.

L'opération "plaques de rues" va suivre celle portant sur la numérotation des habitations. Il s'agit d'un important travail d'inventaire qui permettra d'uniformiser les plaques. La commande est en cours de validation.

Il est précisé aux riverains dont la voie est privée qu'ils peuvent la dénommer à leur convenance. Il convient toutefois d'en informer la Mairie.

Il est rappelé que la numérotation des habitations répond à une demande initiale de La Poste. Cette démarche permettra également d'optimiser les interventions des services de secours, de livraisons ou autres. Il est recommandé aux administrés de mettre en place leur numéro dès l'attribution des plaques.

Pour tous renseignements en la matière, les administrés doivent contacter M. Jean-Marie BORDI, en Mairie de SAINT-TROPEZ.

Certains GPS ne prennent pas en compte ces différentes modifications.

Il est de la responsabilité des entreprises prestataires de mettre à jour leurs logiciels.

Montée des Meuniers

Le panneau dénommant la voie est installé parallèlement au mur. Sa situation ne facilite donc pas sa lecture pour les visiteurs ou livreurs.

L'apposition de cette plaque est réglementaire.

Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont été constatés dans le secteur de l'avenue Foch. Les riverains sont inquiets.

Dans le cadre des réunions hebdomadaires organisées entre le responsable de la Police Municipale et les services de Gendarmerie, des précisions supplémentaires concernant ces vols seront demandées.

Il est rappelé aux participants que dans le but d'augmenter la sécurité à SAINT-TROPEZ, des caméras de vidéosurveillance ont été installées. De plus, une brigade de nuit composée d'agents de la police municipale est opérationnelle sept jours sur sept, ainsi qu'une brigade motorisée qui intervient essentiellement de jour.

Circulation

Les riverains constatent toujours une circulation à grande vitesse dans le secteur, surtout la nuit.

Cinq ralentisseurs ont été créés sur la route des Salins. Deux équipements supplémentaires seront prochainement réalisés en complément sur cette voie. De même, un ralentisseur sera créé boulevard des Antiboul.

A cette occasion, il est une nouvelle fois demandé la mise en place d'un ralentisseur aux abords du collège.

Un équipement de ce type existait. Il a été retiré à la demande des riverains proches qui subissaient d'importantes nuisances sonores. Ce secteur a fait l'objet d'un renforcement de la signalisation routière et de nombreux contrôles de police sont réalisés. Concernant l'installation d'un radar, la demande officielle a été formulée auprès des services de la Préfecture. Cette proposition a reçu un avis défavorable.

Les ralentisseurs créés route de la Belle Isnarde ne sont pas suffisamment matérialisés.

Une campagne de peinture au sol est en cours sur le territoire communal. Ce secteur sera intégré.

Il est rappelé que la mise en place de ralentisseur répond à des normes strictes (pourcentage de pente, largeur de la voie, fréquentation, ...).

Collège

D'une façon générale, il est demandé de revoir la sécurité aux abords de cet établissement, notamment à l'occasion de sa réhabilitation par le Conseil Général. Il serait souhaitable de créer un carrefour, ainsi que de nouveaux passages protégés.

Concernant les futurs travaux programmés au collège, ils sont toujours d'actualité mais reportés pour des raisons budgétaires. Les doléances formulées par les riverains seront toutefois transmises à Mme SIRI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, très attachée à ce projet.

Quant aux contrôles dans le secteur, ils sont réalisés très régulièrement par la Police municipale. Il est d'ailleurs précisé à cette occasion qu'une grande partie des contrevenants, notamment lors du franchissement du "tourne à gauche", concerne des résidents du Moulin Blanc.

Chemin des Bastidettes

Le ralentisseur mis en place sur cette voie donne satisfaction aux riverains. Toutefois, la configuration de la voie, particulièrement étroite, obligent certains conducteurs à klaxonner, créant ainsi des nuisances sonores. La pose d'un panneau interdisant l'utilisation du klaxon est demandée.

L'utilisation de ce moyen d'avertissement est interdit par le Code de la Route sauf en cas d'urgence ou de danger. L'installation d'un tel panneau ne semble donc pas justifiée.

Travaux secteur du Treizain

Les administrés déplorent les problèmes de circulation générés par les travaux actuellement réalisés, dans ce secteur, par le Conseil Général.

A l'occasion d'une récente réunion sur ce thème, les élus ont fait remonter ce problème.

Futurs logements

Des précisions sont une nouvelle fois demandées concernant les différentes options choisies par les élus dans le cadre de la réalisation des futurs programmes de constructions. Certains administrés regrettent en effet qu'il ne soit pas possible de bénéficier d'une accession dite sociale.

De nombreux logements vont être construits dans les prochains mois. Après un grand nombre d'études très poussées et de nombreuses discussions, les élus ont opté pour un mode de location.

L'équilibre budgétaire à respecter a conduit à une répartition de deux tiers de locatif et un tiers d'accession à la propriété. Les appartements pouvant être achetés étant gérés uniquement par le promoteur immobilier KAUFMAN & BROAD.

Il est précisé que cette décision a été prise afin d'éviter que dans une dizaine d'années, ces logements fassent l'objet de spéculations.

Les prix de location de ces appartements s'étendront de 5 € à 11 € le m², en fonction des ressources des foyers.

Tags

Les tags semblent proliférer sur la Commune. L'intervention des services municipaux est demandée.

Le service municipal de l'Environnement a mis en place, depuis environ un an, une équipe qui retire les tags. En revanche, ces interventions ne peuvent être effectuées que sur les bâtiments communaux. Il n'est en effet pas possible au service d'intervenir sur les bâtiments privés au risque de poursuite dans l'éventualité où les façades viendraient à être dégradées par le traitement.

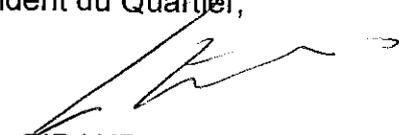
Il est vrai que certaines communes passent des conventions avec les particuliers afin de pouvoir opérer sur l'ensemble des bâtiments. Cette option n'a pas été retenue à SAINT-TROPEZ.

Quant à la Police municipale, elle a procédé à quelques interpellations "d'artistes" qui ont été condamnés à des travaux d'intérêt général.

* * *

La séance est levée à 19 heures 50 .

Le Président du Quartier,


Georges GIRAUD